

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2144-4
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2144-4 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin d'assurer une meilleure mobilité.*

Ce règlement entre en vigueur le 3 juillet 2024 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 3 juillet 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate